

CRC Auvergne, Rhône-Alpes

KAR A191114 KJF

24/07/2019

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT



CHRISTOPHE GUILLOTEAU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme Marie-Christine DOKHÉLAR  
Présidente  
Chambre régionale des comptes  
CS 23624  
69503 Lyon cedex 3

**LRAR - Gestion de la SPL Lyon Confluence ;  
Rapport d'observations définitives**

Lyon, le **22 JUL. 2019**

Madame la Présidente,

Par courrier du 5 juillet dernier, vous m'avez adressé une copie du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'examen de la gestion, pour les exercices 2008 à 2016, de la société publique locale Lyon Confluence, dont le Département du Rhône est actionnaire.

Je vous informe que ce rapport d'observations définitives n'appelle pas de réponse de la part du Département du Rhône, même si celui-ci regrette que ce rapport ne retienne pas les moyens de droit et de fait exposés dans mon courrier du 30 janvier 2019 pour justifier la participation du Département du Rhône au capital de cette société.

Par ailleurs, je vous confirme que dès la seconde notification de ce rapport d'observations définitives, il sera procédé, comme l'impose l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, à son inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil départemental.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre Interlocuteur : Muriel HENNETIN  
☎ 04 72 61 78 99  
✉ Muriel.hennetin@rhone.fr  
Vos réf. : KAR D191723 KJF  
Nos Réf. : IG-EBR/CAR-19/07-01

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 29-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03